

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 septembre 2010
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX - CENON - FLOIRAC - Versement d'une subvention d'équipement
pour la mission d'étude urbaine programmatique du secteur "Joliot-Curie" -
Année 2010 - Décision - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1. Contexte et enjeux

Le territoire de la plaine rive droite de l'agglomération bordelaise est le siège d'un développement important consécutif à une volonté politique de rééquilibrage urbain des deux rives du fleuve. Cette volonté s'est exprimée très concrètement par la réalisation de la toute première ligne du tramway, par l'extension du centre ville de Bordeaux sur la rive droite avec la ZAC Bastide I, par l'émergence de deux parcs urbains majeurs –le parc aux Angéliques et le parc des Coteaux-, et par d'importantes opérations de renouvellement urbain à Bassens, Lormont, Cenon et Floirac sur le plateau et en pied de coteaux.

Deux nouveaux franchissements (Bacalan/Bastide et Jean-Jacques Bosc) vont, dans les années à venir, consacrer le territoire de la plaine rive droite comme un secteur majeur de développement de l'agglomération. Par ailleurs, l'Opération d'Intérêt National (OIN) Euratlantique se développera rive droite en priorité autour de la tête de pont Saint-Jean. De même, diverses opérations de renouvellement urbain sont à l'œuvre alentour, l'ORU Libération à Floirac associée au nouveau quartier des Etangs et aux clairières de Flore, la ZAC Pont Rouge à Cenon, véritable pôle d'échange intermodal à l'échelle de l'agglomération, les opérations de préfiguration au débouché du pont Bacalan - Bastide, la ZAC Niel, en plus de la première tranche Euratlantique.

Sur ce territoire, la question d'un éventuel renouvellement urbain des quartiers existants se pose, notamment au regard des espaces voisins en mutation. S'agissant des grandes cités d'habitat populaire locatif, distribuées au cœur de la plaine sur le territoire des villes de Bordeaux, Cenon et Floirac, une solution reste à venir. C'est la raison pour laquelle il a été convenu qu'un projet inter communal soit établi, destiné à servir de base à une opération globale de renouvellement urbain.

Aussi, trois enjeux fondamentaux apparaissent à la conduite de l'étude :

- La pérennité de l'habitat existant,
- La cohérence de l'ensemble urbain, autour du boulevard Joliot – Curie,
- Le rôle et la qualité globale des espaces interstitiels, publics, semi-publics ou privés.

2. Prestation de services et mission d'études

Un document cadre se construit actuellement sur ce territoire de Plaine rive droite à deux échelles complémentaires :

- A l'échelle de la plaine rive droite, en cours d'élaboration en lien avec les villes concernées et sous l'égide de la CUB, un plan guide programmatique est produit, à échéance 2010 et sous maîtrise d'ouvrage a-urba,
- A l'échelle du quartier constitué par les grands ensembles d'habitat social de cœur de plaine, objet de la présente mission d'études.

Le périmètre d'étude inclut les cités Pinçon et Blanche à Bordeaux Benauges, la cité Henri Sellier à Cenon, les cités du Midi et Alfred Giret à Floirac. L'ensemble de ces secteurs a fait l'objet d'une étude préalable de type diagnostic social et patrimonial. L'étude concerne donc plus particulièrement le champ de l'aménagement urbain.

En conséquence, les villes de Bordeaux, Cenon et Floirac, en lien étroit avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, les services politiques de la ville de l'Etat et les représentants locaux de l'ANRU, du Département et de la Région, souhaitent disposer pour la fin de l'année 2010 d'un projet de renouvellement urbain pour le secteur Joliot-Curie qui pourra servir de base à une politique contractuelle au cours des prochaines années.

Le projet urbain « Joliot-Curie », objet de la mission, devra proposer, au delà des recommandations du plan guide de la CUB, des modes d'articulation urbaine originaux basés sur les principes de développement durable et une programmation adaptée et complémentaire aux autres projets urbains. Il s'agit de mener :

- une étude de définition du rôle de ce secteur à l'échelle de la plaine rive droite et dans le cadre de l'éco cité,
- une étude de cohérence urbaine à l'échelle du périmètre d'étude, afin d'élaborer un véritable projet urbain intercommunal,
- une déclinaison opérationnelle de ce projet à l'échelle des quartiers.

Une articulation forte avec le projet Euratlantique est recherchée.

Enfin, cinq grandes thématiques sont à travailler plus particulièrement dans le projet. Il s'agit de :

- L'Habitat,
- Les Equipements et le développement social,
- Les Espaces publics et espaces privés du quartier,
- Les Déplacements,
- Les Activités économiques et l'emploi.

La présente mission est conclue pour une durée de 8 mois à compter de la date de notification du marché, y compris les délais de validation par la maîtrise d'ouvrage.

Elle est l'objet de fiches actions des contrats de co développement 2007 – 2011 signés entre la CUB, d'une part, et les villes de Bordeaux (fiche action N° 12), de Cenon (fiche action N° 43) et Floirac (fiche action N° 3)

3. Pilotage de la mission

Dans le cadre de la présente étude, la ville de Bordeaux et le GIP des Hauts de Garonne ont constitué un groupement de commande. A travers ce groupement, la ville de Bordeaux a été désignée comme mandataire et coordinateur du groupement de commande. Le coordinateur a pour responsabilité de signer et notifier le marché, et d'assurer le suivi financier de la commande.

Les villes de Bordeaux, Cenon et Floirac assurent la responsabilité politique de l'étude.

Le suivi et l'évaluation de l'étude seront assurés par trois instances :

- un comité de pilotage qui assure le pilotage général, constitue l'instance d'évaluation, procède à la validation des différentes phases de l'étude et fixe les orientations au cours de la mission,
- un comité technique qui assurera le bon déroulement de l'étude,
- un groupe de travail qui assurera le suivi régulier de l'étude.

Le comité de pilotage de l'étude a été institué. Il est composé de :

- M. le Préfet de Gironde ou son représentant,
- M. le Président du Conseil Régional ou son représentant,
- M. le Président du Conseil Général ou son représentant,
- M. Le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux ou son représentant,
- Mme. La Député-Maire de Floirac ou son représentant,
- M. le Maire de Bordeaux ou son représentant,
- M. le Maire de Cenon ou son représentant,
- M. le Président du GIP des Hauts de Garonne ou son représentant,
- MM. les Directeurs Généraux des organismes sociaux de l'habitat concernés,
- M. le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- M. le Directeur de l'a-urba.

Un comité technique est aussi institué, composé notamment de représentants des services municipaux (Bordeaux, Cenon, Floirac) et communautaires, du GIP, de la DREAL, des bailleurs sociaux et de l'agence d'urbanisme. Il sera chargé d'assurer le bon déroulement des missions confiées, de faciliter le recueil des informations et des décisions nécessaires à son avancement.

4. Plan de financement et participation communautaire

Le coût total estimé de la mission est de 268.300 € HT. Le plan de financement est le suivant :

Financeurs	%	Montant HT (€)
CUB	20%	53.660
FEDER	50%	134.150
ANRU	5%	13.415
Conseil régional d'Aquitaine	5%	13.415
Ville de Bordeaux – GIP HG	20%	53.660
Total	100 %	268.300

La participation financière de la CUB est fixée à 53.660 €, soit 20 % de la mission.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement d'intervention de la communauté urbaine,

VU le projet de convention ci-joint,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le territoire de la plaine rive droite est le siège d'un développement important consécutif à une volonté politique de rééquilibrage urbain des deux rives du fleuve, qu'à ce titre la question d'un éventuel renouvellement urbain des quartiers existants d'habitat populaire locatif se pose, impliquant une large étude urbaine destinée à servir de base à une opération globale de renouvellement urbain.

DECIDE

Article 1 :

Une subvention d'équipement de 53 660,00 € est attribuée à la Ville de Bordeaux, maître d'ouvrage de l'étude, à titre de participation financière de la CUB à l'étude urbaine « Joliot – Curie »,

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du projet,

Article 3 :

L'imputation de la dépense est faite sur le chapitre 204 – Compte 20414 – fonction 72 de l'exercice en cours – CRB D630

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 OCTOBRE 2010

PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2010

M. JEAN TOUZEAU